



Commune de BALGAU
Département du Haut-Rhin

**Procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal
de la commune de Balgau
de la séance du 12 juillet 2016**

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 12

Sous la présidence de Monsieur ENGASSER Pierre, Maire.

Présents : BIXEL Chantal, FULHABER Bernard, FURSTOSS Marcel, FOURNEL Anne,
BIXEL-BONJEAN Mélanie, KURY David, JECKER Raphaël,
WALTER Valérie, SCHERRER Dominique, KELLER Claude,
BRENDLE Marie-Paule.

Ont donné procuration :

- MININGER Patrice donne procuration à SCHERRER Dominique

Absent non excusé : EGLER Sébastien

Absent excusé et non représenté : ROUX Christophe

Secrétaire de séance : Laura RIEGERT

Ordre du jour

0. Approbation du PV du 16 juin 2016
1. Sécurisation de l'entrée Nord – choix d'un bureau d'étude
2. Marché d'entretien de l'éclairage public et travaux divers
3. Transfert des concessions de distribution publique d'énergie électrique à la SEM Vialis
4. Droit de préemption
5. Divers

0. Approbation du PV de la séance du 16 juin 2016

Mme Marie-Paule BRENDLE souhaite qu'il soit ajouté une remarque qu'elle a effectué lors de la dernière séance concernant le point 4 sur la Sécurisation de l'entrée Nord.

En effet, Mme BRENDLE avait fait remarqué que selon l'instruction interministérielle sur la sécurité routière, *6° partie article 4*, il n'y a pas d'obligation imposant un troisième feu rouge dans la rue Albert Schweitzer. Le stop actuel suffit étant donné qu'il s'agit d'une rue à très faible trafic. Elle est contre ce troisième feu qu'elle juge « accidentogène » et entraînant un « surcoût inutile ».

Après rectification, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 juin 2016.

1. Sécurisation de l'entrée Nord – choix d'un bureau d'étude

Monsieur le Maire rappelle que pour pouvoir bénéficier des aides de l'Etat et de la Région, les travaux doivent être entrepris avant la fin de l'année.

Aussi, des bureaux d'études ont été consultés pour l'aménagement d'un carrefour à feux entre la route de Bâle (RD 468) et la rue Albert Schweitzer.

Après analyse des offres par la commission, il est proposé de retenir l'offre du bureau Cocyclique de Soultz qui est économiquement la plus avantageuse.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents :

- De suivre l'avis de la commission et de retenir l'offre de Cocyclique pour la somme de 9 000 € TTC.
- D'autoriser le Maire à signer tout document en rapport avec ce projet.

2. Marché d'entretien de l'éclairage public et travaux divers

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'entreprise Weiss de Blodelsheim a cessé son activité. Il y a donc lieu de trouver un nouveau prestataire pour l'entretien de l'éclairage public.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents :

- D'autoriser le Maire à lancer une consultation auprès de différents prestataires
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce marché.

3. Transfert des concessions de distribution publique d'énergie électrique à la SEM Vialis

Notre commune est liée à la Régie UEM Neuf-Brisach par une convention pour la concession de distribution publique d'énergie électrique de notre commune.

Or, la Ville de Neuf-Brisach a récemment décidé du principe d'évolution du mode d'exploitation du service public de distribution électrique, production et commercialisation de l'énergie électrique et du rapprochement avec la SEM VIALIS, qui se traduira par l'entrée de la Ville de Neuf-Brisach au capital de la SEM VIALIS et un apport universel du patrimoine de la Régie à la SEM, cette dernière se substituant dans l'ensemble des contrats précédemment souscrits par la Régie, y compris celui de notre Commune.

Toutefois, conformément à l'avis du Conseil d'Etat du 8 juin 2000, il nous incombe d'autoriser la substitution de la SEM dans ce contrat.

Ceci exposé, il est proposé de délibérer comme suit :

Entendu le rapport du maire,

Vu la convention de concession de distribution publique d'énergie électrique en date du 16 décembre 2002, liant la Régie UEM NEUF-BRISACH à notre commune,

Vu la délibération de principe de la Ville de Neuf-Brisach en date du 18 avril 2016, initiant les démarches nécessaires à l'évolution du mode d'exploitation du service public de distribution électrique, production et commercialisation de l'énergie électrique et l'apport des activités de la Régie UEM Neuf-Brisach à la SEM VIALIS ;

Vu l'avis du Conseil d'Etat du 8 juin 2000,

Le Conseil Municipal :

- autorise, sous réserve des démarches restant à accomplir par les organes respectifs de la Ville de Neuf-Brisach, la Ville de Colmar, la Régie UEM Neuf-Brisach et la SEM VIALIS, la substitution dans la convention susvisée de la SEM VIALIS appelée à reprendre les activités de la Régie UEM Neuf-Brisach à la date d'effet de l'apport universel de patrimoine de la Régie UEM Neuf-Brisach à la SEM,
- adopte à cet effet un avenant qui ne deviendra exécutoire qu'à la date d'effet de la reprise des activités de la Régie UEM Neuf-Brisach par la SEM VIALIS.

4. Droit de préemption urbain

- Vente GEBER / SCI 5K

M. le Maire soumet au conseil la déclaration d'intention d'aliéner de M. et Mme Jean-Marie GEBER portant sur une propriété cadastrée comme suit, section 4, parcelles 34 et 106/16 d'une contenance respective de 26.64 ares et 4.10 située 19 rue de Nambshheim.

Considérant son implication personnelle dans le dossier, M. Claude KELLER a quitté la salle des débats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

5. Divers

5.1 Motion pour le maintien du régime actuel des cours d'enseignement religieux en Alsace Moselle

Lors de la séance du 24 juin dernier, l'Assemblée du Conseil Départemental du Haut-Rhin a pris, à l'unanimité, une motion demandant le statu quo en matière d'enseignement religieux à l'école en Alsace. En effet, la proposition du gouvernement visant à la modifier constitue un nouveau grignotage du droit local totalement inacceptable.

Le Conseil Municipal de Balgau a décidé d'adopter la même motion :

L'enseignement religieux dans les établissements publics en Alsace Moselle a un caractère obligatoire dans le cycle primaire et secondaire (collèges et lycées), selon plusieurs lois françaises et allemandes dont la loi Falloux du 15 mars 1850. Ce caractère obligatoire a été réaffirmé plusieurs fois, notamment par le Conseil d'Etat en 2001.

Cependant, si le caractère obligatoire s'impose aux établissements scolaires, il ne s'impose pas aux élèves, lesquels peuvent en être dispensés à l'initiative des parents.

L'Observatoire de la laïcité, rattaché au Premier Ministre, s'est penché sur l'ensemble du régime local des cultes dans les trois départements d'Alsace Moselle et a formulé en mai 2015 des préconisations concernant notamment les cours d'enseignement religieux.

Ainsi, l'Observatoire suggère que les élèves ne souhaitant pas suivre les cours de religion en Alsace Moselle ne soient plus tenus de demander une dispense comme c'est le cas actuellement, mais que ces élèves fassent plutôt une démarche volontaire d'inscription. L'heure d'enseignement religieux serait ainsi considérée comme une simple option, placée en supplément du temps de l'enseignement.

Suite à ces préconisations, la Ministre de l'Education Nationale, Madame Najat Vallaud-Belkacem, a consulté les élus alsaciens et mosellans en vue d'une évolution des conditions de l'enseignement religieux à l'école.

En réponse à cette consultation, le Conseil Municipal de la Commune de Balgau, à l'unanimité des présents :

- Exprime son total désaccord
- Demande le statu quo quant au maintien des dispositions actuellement en place pour organiser et proposer l'enseignement religieux dans le cadre scolaire.

En effet, la proposition du Gouvernement constitue un nouveau grignotage du droit local totalement inacceptable.

Par ailleurs, dans la période actuelle, alors qu'il faut lutter contre le renfermement communautaire et religieux, l'enseignement religieux dans les établissements publics constitue un atout pour permettre une ouverture d'esprit des élèves et pour lutter contre les préjugés ou la crainte de différences, nés de la méconnaissance des autres cultes et autres cultures.

5.2 Sécurisation de la rue du Rheinfeld

La commission bâtiments-voirie et urbanisme-sécurité s'est penché sur la sécurisation de la sortie de la rue du Rheinfeld sur la rue des Seigneurs suite à une pétition des habitants quant à la dangerosité de ce croisement vu l'accident qui s'est produit récemment.

Actuellement, les sorties des rues du Rhin et Rheinfeld donnant sur la rue des Seigneurs sont des priorités à droite mais aucun panneau n'est en place pour le rappeler. Aussi, la commission propose de matérialiser le sens prioritaire par l'installation d'un panneau afin de réguler la vitesse.

Néanmoins, certains élus ne comprennent pas le sens de cette décision car on n'évitera pas les accidents ainsi, et ce n'est pas en adéquation avec ce qui se fait dans le reste du village.

M. Bernard FULHABER, Président de la Commission, rappelle toutefois que la mise en place d'un STOP ou d'un cédez le passage ne permettra pas de réguler la vitesse, il y a lieu également de responsabiliser les gens.

Après discussion, le Conseil passe au vote :

- Pour le maintien d'une priorité à droite : 2 voix + 1 procuration
- Pour la mise en place d'un cédez le passage au sortir de la rue du Rheinfeld : 10 voix.

Un cédez le passage sera donc matérialisé prochainement au sortir de la rue du Rheinfeld.

5.3 Inauguration de la fresque

Une élue remercie les enseignantes pour la belle inauguration de la fresque du 30 juin dernier, les parents étaient ravis.

La directrice remercie également la commune pour son soutien.

5.4 Tour de table

Monsieur le Maire invite à un tour de table :

- Un élu souhaite savoir à qui revient l'entretien extérieur du presbytère et du logement se situant à l'école
- Une élue souhaite se faire confirmer que la commune a bien un contrat avec la SPA. En effet, un habitant a contacté la SPA pour récupérer un animal mort, ces derniers n'ont pas voulu se déplacer
- Il est signalé que des pierres tombent du mur de la propriété longeant l'Eglise
- Une élue demande s'il est prévu un rafraîchissement de la fresque à l'entrée de l'école, sur le mur du vieux cimetière.